
Lettre du représentant Laurent, en mission auprès de l'armée du Nord, qui annonce les dons des bataillons de la division aux ordres du général Balland, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794)

Claude Hilaire Laurent

Citer ce document / Cite this document :

Laurent Claude Hilaire. Lettre du représentant Laurent, en mission auprès de l'armée du Nord, qui annonce les dons des bataillons de la division aux ordres du général Balland, lors de la séance du 9 germinal an II (29 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 557-558;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20850_t1_0557_0000_8

Fichier pdf généré le 23/01/2023

canonniers volontaires, pour un jour de paie, et que ceux-ci ont refusé, en demandant qu'hommage en soit fait à la Convention (1).

[Audigny, 2 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Nous t'envoyons ci-inclus la somme de 152 l. 19 s. montant d'un jour de paie, porté au procès-verbal cy-joint que les officiers présents au corps, ont offert aux canonniers volontaires et qu'ils ont refusé, en demandant qu'hommage en soit fait à la Convention.

Trop heureux si par notre dévouement à la République, et par notre zèle nous pouvions seconder les vues bienfaisantes de nos dignes Représentants, exterminer les tyrans et restituer à l'humanité souffrante les droits imprescriptibles de l'homme. S. et F. ».

MANGAY (chef de b^{on}), JULLIEN (command^t en second), CHARTET (adjud^t major), GAIESPITZ (cap^e), BRUZ (lieut.), SONNY (sous-lieut.), DUGUÉ (serg^t-major), POINSIGNON (caporal).

Nota. Nos camarades qui sont détachés regretteront bien sincèrement de n'avoir pas été compris dans la petite contribution que nous offrons.

[Procès-verbal du Conseil, 2 germ. II].

« Aujourd'hui 2 germinal ... le 1^{er} b^{on} de la Moselle, canonniers volontaires, voyant la rareté de la viande et la peine qu'on a à en approvisionner les armées, a fait volontairement le sacrifice de la sienne pendant 4 jours, mais les officiers, voyant la cherté des légumes, ont offert aux canonniers volontaires un jour de leur paie pour leur faciliter les vivres pendant le dit temps, ce qu'ils ont refusé en vrais Républicains, et en demandant que le montant de la dite somme soit envoyé à la Convention pour le soulagement de leurs frères d'armes qui seroient blessés en défendant la patrie. De tout quoy, il a été dressé le présent procès-verbal en témoignage du civisme dont le bataillon a toujours été animé ».

[Mêmes signatures que ci-dessus].

[Etat des dons].

« Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

	Liv.	s.	d.
Etat-major :			
Mangay, chef de b ^{on} :	15	11	3
Julien, command ^t en second :	13	5	4
Charlet, adjud ^t -major :	9	14	3
Ducros, chirurgien-major :	7	10	»
Capitaines :			
Lapointe :	9	14	3
Gaiespitz :	9	14	3
Mausse :	9	14	3
Toussaint :	9	14	3
Lieutenants :			
Kreutzer :	5	8	9
Metzinger :	5	8	9
Petit :	5	8	9

(1) P.V., XXXIV, 241.

(2) C 297, pl. 1019, p. 28 à 30.

J. Brian :	5	8	9
Loyau :	5	8	9
Bour :	5	8	9
Jung :	5	8	9
Sous-lieutenants :			
Cornet :	5	»	»
Becker :	5	»	»
Sauny :	5	»	»
Malou :	5	»	»
Lyonoit :	5	»	»
N ^{as} Briam :	5	»	»
Total :	152	19	1

31

Les officiers, sous-officiers et volontaires du 56^e régiment, offrent, en don patriotique, la somme de 835 liv. 15. Elle est envoyée par le représentant du peuple Laurent, qui fait passer la liste des bataillons de la division aux ordres du général Balland, qui ont fait le sacrifice d'une partie de leur viande au profit de la République (1).

[Maubeuge, 4 germ. II] (2).

« Citoyen président,

Je m'empresse de vous faire passer la liste des bataillons de la division aux ordres du général Balland, qui ont fait le sacrifice d'une partie de leur viande au profit de la République.

Cet exemple a été imité par nombre de bataillons des deux autres divisions; mais je n'ai encore pu mettre cette nouvelle liste en ordre, vous la recevrez par un autre courrier.

Nos braves défenseurs ne se sont pas contentés de ce généreux dévouement, leur bourse s'ouvre encore tous les jours pour les dépenses de la campagne. Généraux, officiers, soldats s'empressent à l'envi. Comme je ne peux en ce moment, faute d'occasion, vous faire tenir le numéraire et les bijoux qui m'ont été remis, je me bornerai à l'envoi d'une somme de 835 livres 15 sols qui m'a été remise hier par le commandant du 2^e bataillon du 56^e régiment.

Les officiers ont donné :	605 l.
Les sous-officiers :	142 l. 15 s.
Et les volontaires :	88 l.

835 l. 15 s.

On m'a déjà annoncé pour aujourd'hui un nouveau don patriotique.

Que doivent penser nos ennemis lorsqu'ils apprendront ces traits de générosité si communs dans l'armée du Nord ? C'est un beau prétexte pour la Carmagnole ?

Le cⁿ Manessier, capitaine au 3^e bataillon de la réserve, fait aussi don à la patrie jusqu'à la fin de la guerre des 20 l. qui lui sont accordées par mois pour indemnité de fourrages; j'en réserve l'engagement jusqu'à ce que vous envoie les bijoux donnés par son camarade et portés sur le même état.

(1) P.V., XXXIV, 241; F.S.P., n° 270; Débats, n° 562, p. 249; Bⁿ, 13 germ. (1^{er} suppl^e); J. Mont., n° 137. Voir ci-après, n° 74.

(2) C 297, pl. 1019, p. 31.

Le général Richard, au camp de Falize m'a remis un louis encore, et la Société populaire de Maubeuge 103 l. 10 s. en argent, destinés pour les mêmes dépenses. Vous voudrez bien en faire mention honorable. Vive la République. S. et F. ».

LAURENT.

ETAT des bataillons et régiments, composant la division aux ordres du général Balland, qui ont fait le sacrifice d'une partie de leur viande au profit de la République (1)

6^e rég^t de chasseurs à cheval : Les officiers offrent à la République la moitié de leur viande sans compter l'abandon total qu'ils font de la prise prochaine, et les chasseurs un quart de leur ration.

1^{er} escadron du 3^e rég^t de dragons : Cèdent leur viande du 27 au 28, ils prendront les 29 et 30 et cèdent également le 1^{er} et le 2 du mois germinal ce qui forme 4 jours.

17^e rég^t de cavalerie : Fait le sacrifice de deux jours de viande, c'est-à-dire, ils prendront la viande pour les 25 et 26 qui leur servira pour les 27 et 28 ventose.

32^e division de gendarmerie à pied : Laisse dans tous les grades 1 jour dans la prise du 27 et 29 jusqu'au 3 germinal, 1 jour le 3 germinal ; jusqu'au 7, un jour, et le 7 jusqu'au 11, un jour.

1^{er} b^{on} du 49^e rég^t d'infanterie : Ainsi que la seconde compagnie des grenadiers, cèdent un jour de viande sur 4 et ce pour toutes les distributions.

2^e b^{on} du Haut-Rhin : A compter du 25 ventose, il ne prendra la viande que par moitié et ne veut pour l'autre moitié remboursement, et ce pour toutes les prises.

6^e b^{on} du Jura : Les officiers cèdent la moitié de leur viande et les sous-officiers et soldats le quart.

1^{er} b^{on} du 43^e rég^t d'infanterie : A la 1^{re} distribution il ne prendra la viande que pour 2 jours et elle leur comptera pour 4 et à la distribution suivante autant, ce qui forme 4 jours dans deux distributions.

2^e b^{on} du 36^e rég^t d'infanterie : A compter de la prise prochaine, il ne prendra la viande que pour deux jours, il en fera de même pour toutes les distributions à venir.

1^{er} b^{on} du 62^e rég^t d'infanterie : Les officiers et soldats font à la République le sacrifice d'une demi-livre de viande par homme sur quatre jours.

2^e b^{on} du 89^e rég^t d'infanterie : Les sous-officiers et volontaires cèdent un quart de leur viande et les officiers abandonnent pour quatre jours.

1^{er} b^{on} du 89^e rég^t d'infanterie : Cèdent à la République 2 jours de viande sur 4.

1^{er} b^{on} de la Haute-Marne : Fait à la République la remise d'un quart de sa viande.

16^e rég^t de cavalerie : Fait la remise d'un quart de viande jusqu'à ce que les ennemis de la République soient hors de notre territoire. Le chef d'escadron Blancheville remet la moitié de la sienne.

P.c.c. : BALLAND.

(1) C 297, pl. 1019, p. 32.

P.S. Le détachement de gendarmerie nationale à cheval attaché à la division, tant officiers, sous-officiers et gendarmes, laissent leur viande pour 6 jours.

32

Le district de Langres envoie deux brevets et deux décorations militaires (1).

[Langres, 5 germ. II] (2).

« Nous te faisons passer, Citoyen président, deux brevets et deux croix du ci-devant ordre de St Louis. C'est encore un nouvel hommage rendu à la Représentation nationale dont les lois sont fondées sur la Sainte-Egalité, véritable base d'un gouvernement républicain.

Déjà nous avons fait plusieurs envois de cette nature dont nous n'avons reçu aucune décharge ».

FORGEOT, DEGAUD, MANEY, DARAUTIER.

33

La société populaire de Blagnac, département de la Haute-Garonne, dépose sur l'autel de la patrie, pour les frais de la guerre, la somme de 423 liv. 10 s. (3).

[Blagnac, 20 vent. II] (4).

« Représentans du peuple,

Les vrais Montagnards composant la Société de Blagnac adoptent en son entier l'adresse du peuple de Toulouse par laquelle il vous émet son vœu pour la guerre. Ils déposent en conséquence sur l'autel de la Patrie pour les frais de la plus juste des guerres 423 liv. et trois liv. 10 s. en assignats. Nous vous réitérons en ce jour l'offre de nos biens et de nos bras pour la défense de la plus sainte des causes : la liberté, l'égalité.

Représentants d'un grand peuple, restez à votre poste. Du haut de la Montagne sainte et terrible, armez nos bras, dirigez les coups que nous devons porter ; que le despotisme, le fanatisme et leurs infâmes suppôts attaquant et pressant au même instant dans tous les divers points de la République, ne trouvent partout que la mort, et que la terre de la liberté soit abreuvée de leur sang exécration.

Vive à jamais la République française, une et indivisible ».

CAZENEUVE (présid.), URIEL (secrét.).

34

La commune d'Hesdin envoie la somme de 200 liv., offerte par la société ci-devant dite

(1) P.V., XXXIV, 241.

(2) C 297, pl. 1019, p. 27.

(3) P.V., XXXIV, 241. B^{on}, 11 germ.

(4) C 297, pl. 1019, p. 33.